

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Pêche blanche au lac Kénogami et à La Baie...

La Ville de Saguenay fait des rappels importants tant en matière de sécurité qu'en prévision de l'ouverture de la pêche au poisson de fond le 23 janvier.

Saguenay, le vendredi 22 janvier 2021 - C'est ce soir à minuit qu'ouvrira officiellement la pêche au poisson de fond, date qui a été reportée du 9 au 23 janvier par Pêches et Océans Canada, en raison de la qualité de la glace qui était encore trop fragile. À quelques heures de ladite ouverture tant attendue, la Ville de Saguenay rappelle aux gens qui décident de s'aventurer sur la baie des Ha! Ha! dans des zones non balisées, non mesurées, non vérifiées, de faire preuve de la plus grande vigilance. Les amateurs de pêche doivent continuellement garder en tête qu'ils se déplacent à leurs risques et périls et qu'il est du devoir de tout un chacun de veiller à la sécurité de ses proches. Aussi, il est à noter que seuls les abris temporaires peuvent servir de protection contre les intempéries, et ce, tant que les villages ne seront pas accessibles.

Le couvre-feu et les consignes de la Santé publique en lien avec la pandémie de COVID-19 s'appliquent en tout temps, peu importe l'étendue d'eau choisie. Ainsi, **toute personne doit être à son domicile de 20 h à 5 h du matin et il n'est pas permis de faire fi de la réglementation en installant un abri temporaire.** Toutefois, quand les villages de Grande-Baie et de l'Anse-à-Benjamin seront officiellement ouverts, lorsque l'épaisseur de glace effective aura atteint les 12 pouces requis, les gens pourront demeurer et devront rester dans leur cabane installée sur un terrain loué entre 20 h et 5 h, tout en étant seulement en bulle familiale, jusqu'à ce que le gouvernement décide de mettre un terme aux mesures de couvre-feu. C'est d'ailleurs ce qui se fait présentement au lac Kénogami, où le village est ouvert depuis le 16 janvier dernier.

La Ville de Saguenay invite les amateurs de pêche blanche à consulter les différents outils mis à disposition afin de constamment rester à l'affût des plus récentes consignes, tant en matière de sécurité qu'en ce qui a trait aux règles sanitaires. Les gens peuvent notamment consulter en tout temps l'adresse pecheblanche.saguenay.ca pour revoir la réglementation, relire la définition de ce qu'est un abri temporaire, obtenir le **dépliant** « **La sécurité sur les glaces, partout et en tout temps** » et, par le fait même, la carte indiquant les zones à risque et interdites sur la baie des Ha! Ha!. Une bannière y est également bien visible et permet de facilement transiger vers les informations en lien avec la COVID-19. Terminons en précisant que les mesures se poursuivent pour les villages de pêche blanche de l'arrondissement de La Baie, et d'autres communications se feront en collaboration avec le mandataire Contact Nature lorsque l'ouverture officielle pourra se faire.

-30-

Source : Marie-Hélène Lafrance
Service des communications
et des relations avec les citoyens
Ville de Saguenay
Tél. : 418 698-3350 poste 5225